

Domaine de la Lombardière
07430 Davézieux
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Conseil communautaire du jeudi 7 mars 2024 - 18H30
Salle Étable - La Lombardière

Délibération n°CC_2024_018
Cohésion sociale - Modification des représentants au sein de la mission locale

Nombre de conseillers en exercice : 56
Secrétaire de séance : Monsieur Denis HONORE

Étaient présents :

Richard MOLINA, Simon PLENET, François CHAUVIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Ronan PHILIPPE, Gilles DUFAUD, Sylvette DAVID, Damien BAYLE, Denis HONORE, Maxime DURAND, Laurent TORGUE, Jean-Yves BONNET, Christian MASSOLA, Olivier DE LAGARDE, René SABATIER, Martine OLLIVIER, Thierry LERMET, Laurence DUMAS, Christian FOREL, Hugo BIOLLEY, Danielle MAGAND, Antoinette SCHÉRER, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, Nathalie CLEMENT, Claudie COSTE, Nadège COUZON, Jérémy FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Stéphanie ISSARTEL, Edith MANTELIN, Catherine MOINE, Myriam SERVY-CHANAL, Bertrand PIATON

Ayant donné pouvoir :

Yves FRAYSSE donne pouvoir à Richard MOLINA, Denis SAUZE donne pouvoir à Simon PLENET, Christophe DELORD donne pouvoir à Nathalie CLEMENT, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Yves RULLIERE donne pouvoir à Bertrand PIATON, Patrick OLAGNE donne pouvoir à Laurent TORGUE, Virginie BONNET-FERRAND donne pouvoir à René SABATIER, Bruno FANGET donne pouvoir à Laurence DUMAS, Nicole ARCHIER donne pouvoir à Ronan PHILIPPE, Assia BAIBEN-MEZGUELDI donne pouvoir à Yves FRAYSSE, Chrystelle ETIENNE donne pouvoir à Damien BAYLE, Romain EVRARD donne pouvoir à Edith MANTELIN, Frédéric GONDRAND donne pouvoir à Antoine MARTINEZ, Marc-Antoine QUENETTE donne pouvoir à Gilles DUFAUD

Absents ou excusés :

Sylvie BONNET, Christian ARCHIER, Carlos ALEGRE, Pascal PAILHA, Agnès PEYRACHE, Michel SEVENIER, Véronique AIME, Alexandre BAUDOUIN, Thibaut BUFFERNE, Marie claire CHOL, Denis CLOT, Thierry DE GLO DE BESSES, Sylvianne DESGRAND, Maurice DUMOULIN, Ludocic GAUSSE, Julien GAY, Béatrice GRANGE, Pierre GUIRONNET, Bernard PERRIER, Marc LECOINTRE, Régine MARQUES, Sandrine PECHOUX, Michel PETIT,

Frédéric PEYRON, Alexis RISSOAN, Danièle SERILLON, Nelly SOURDILLON, Séverine VALLON

Le quorum est atteint.

Le rapporteur, Monsieur Simon PLENET, expose :

Les missions locales ont pour vocation, en partenariat avec les collectivités territoriales et l'Etat, de favoriser l'insertion des jeunes de 16 à 26 ans non scolarisés, et de lutter contre l'exclusion.

Leur rôle est d'accueillir, d'informer et d'orienter tous les jeunes qui se présentent à elles, en centrant leur intervention sur ceux qui rencontrent des difficultés importantes d'insertion professionnelle et sociale.

Dans ce cadre, Annonay Rhône Agglo, en lien avec son Centre intercommunal d'action sociale, agit en partenariat avec la Mission locale pour l'insertion des jeunes et la lutte contre l'exclusion.

Par délibérations n°2020-216 du 23 juillet 2020 la composition de la mission locale est la suivante :

10 Conseillers titulaires :

- Michel SEVENIER
- Sylvie BONNET
- Nicole ARCHIER
- Nadège COUZON
- Maryanne BOURDIN
- Thierry LERMET
- Hugo BIOLLEY
- Sylvette DAVID
- Catherine MICHALON
- Brigitte BOURRET

Par suite de la démission de Madame Catherine MICHALON, conseillère communautaire, nous devons pourvoir à son remplacement et désigner un nouveau représentant.

Monsieur le Président propose donc la candidature de **Jérémy FRAYSSE** et demande aux conseillers communautaires titulaires intéressés de bien vouloir se faire connaître.

S'agissant d'une nomination, le vote a lieu, en principe, à bulletin secret, sauf accord unanime des conseillers.

Monsieur le Président propose de procéder par un vote ordinaire et soumet cette proposition aux voix.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

Le Conseil communautaire, après en avoir,

DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

PREND ACTE de l'accord unanime des conseillers présents pour procéder à un vote ordinaire.

ELIT Jérémy FRAYSSE comme représentant titulaire en remplacement de Madame Catherine MICHALON,

PRÉCISE que les représentants d'Annonay Rhône Agglo au sein de la mission locale sont les suivants:

10 Conseillers titulaires :

- Michel SEVENIER
- Sylvie BONNET
- Nicole ARCHIER
- Nadège COUZON
- Maryanne BOURDIN
- Thierry LERMET
- Hugo BIOLLEY
- Sylvette DAVID
- Jérémy FRAYSSE
- Brigitte BOURRET

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 14 mars 2024

Simon PLENET,

Président d'Annonay Rhône Agglo

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.